

La loi d'aménagement du 18 juillet 1985, modifiée par la loi du 2 février 1995 (loi Barnier) expose qu' « afin de préserver la qualité des sites, paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS), boisés ou non. »

Outil non réglementaire de protection des espaces naturels, la démarche ENS ne revêt pas de caractère coercitif, mais s'inscrit dans une logique de Développement Durable en partant du précepte selon lequel la nature ne peut être préservée que si les personnes peuvent en profiter et savent la respecter.

En effet, les ENS réussissent à faire coïncider au niveau local, des intérêts économiques (attractivité du territoire, tourisme, agriculture...), sociaux (éducation à l'environnement, qualité de vie...) et environnementaux (préservation des richesses naturelles, maintien des milieux remarquables...).

La tourbière des Rauzes constitue avec le Verger Conservatoire du Châtaignier (commune de Rignac), le réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS) propriété du Conseil Général.

Elle a été acquise et aménagée par le Conseil Général de l'Aveyron avec le produit de la TDENS (Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles). Instaurée en 1996 dans le département et fixée depuis au taux de 1%, elle est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments. Ainsi, cette taxe a permis le soutien financier du Conseil Général aux collectivités locales (communes, communautés de communes) pour l'acquisition, l'aménagement et la mise en valeur d'espaces naturels à forte valeur écologique ; espaces qui viennent compléter le réseau départemental.

Plus d'informations :
contactez le Conseil Général de l'Aveyron – Direction Agriculture et Aménagement de l'Espace, au 05.65.75.82.22 ou par mail daae@cg12.fr.



Crédits photos et illustrations

Baliteau Lucas : toutes photos et dessins (p. 15), Azurée des mouillères (couverture, p.21)

Borrut Agnès : ruisseau des Pradines (couverture), tourbière des Rauzes (p. 6, p.22), Reine des prés (p. 6), peupliers et phragmites (p. 12), compositions graphiques (p.3, p. 4/5, p. 6/7, p. 8 d'après F. Gazelle)

Cayssiols Nicolas/Rural concept : Droséra et sphaignes (p. 9), toutes photos (p. 10/11), tourbière des rauzes, Hibou des marais (p. 13), Grenouille rousse, Couleuvre à collier, Anax empereur (p. 14), Trèfle d'eau, Dactylorhiza, Rhynchospora blanc (p.17)

Straughan Robert : Pipit farlouse (couverture, p. 2, p.13), Tarier des prés (p. 14)

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur : crue du Viaur (p. 17)
«Flore descriptive et illustrée de la France» de l'Abbé H.Coste :
Illustrations (p.18/19)

© Tous droits réservés sur l'ensemble des photos et illustrations